

DÉPARTEMENT
DU RHÔNE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT-GENIS-LAVAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE SAINT-GENIS-LAVAL

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

FINANCES

SUBVENTIONS 2019

Délibération : 03.2019.023.1.1
03.2019.023.1.2
03.2019.023.2
03.2019.023.3
03.2019.023.3
03.2019.023.4
03.2019.023.5
03.2019.023.6
03.2019.023.7
03.2019.023.8

Transmis en préfecture le :

28 mars 2019

Séance du : 26 mars 2019

Compte-rendu affiché le 28 mars 2019

Date de convocation
du Conseil Municipal : 20 mars 2019

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : 35

Président : Monsieur Roland CRIMIER

Secrétaire élu : Monsieur Guillaume
COUALLIER

Membres présents à la séance :

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed
GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian
DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves
DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe
GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume
COUALLIER, Karine GUERIN, Michel MONNET,
Bernadette VIVES-MALATRAIT, Christian
ARNOUX, Isabelle PICHERIT, Yves GAVALT,
Lucienne DAUTREY, Philippe MASSON, Pascale
ROTIVEL, Bernard GUEDON, Aurélien
CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe
LACROIX, Yves CRUBELLIER, Thierry MONNET,
Gilles PEREYRON, Pascal BARD

Membres absents excusés à la séance :

François VURPAS, Marie-Paule GAY, Nicole
CARTIGNY, Serge BALTER, Anne-Marie JANAS,
Bernadette PIERONI

Pouvoirs :

François VURPAS à Fabienne TIRTIAUX, Marie-
Paule GAY à Odette BONTOUX, Nicole CARTIGNY
à Yves DELAGOUTTE, Serge BALTER à Roland
CRIMIER, Anne-Marie JANAS à Karine GUERIN,
Bernadette PIERONI à Yves CRUBELLIER

Membres absents à la séance :

Olivier BROSSEAU

RAPPORTEUR : Monsieur Philippe MASSON

Conformément à l'ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005 et à son article 7, l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du budget.

Comme vu dans le cadre du budget 2019, la Ville est impactée par un contexte financier toujours délicat qui nécessite pour cette dernière, mais aussi pour ses partenaires associatifs, de poursuivre des efforts de gestion initiés précédemment. Cette situation implique toujours de faire des choix, de rechercher des économies, de travailler sur les politiques publiques menées afin d'optimiser ces dernières.

Les dossiers de demande de subvention ont donc été analysés au regard des pièces fournies aussi bien les documents comptables que les rapports d'activité. Une analyse pertinente de la situation des associations, de l'utilisation des deniers publics et des activités développées sur le territoire a ainsi été menée et conduit à l'attribution des subventions telle que les tableaux ci-après les présentent.

L'ensemble des subventions de fonctionnement aux organismes privés (art 6574) représente un montant total de près de 2 320 000 € répartis par secteur.

Le montant total des subventions de fonctionnement versé aux organismes publics (art 657362) est de 346 977,64 € et correspond à la subvention d'équilibre pour le fonctionnement du CCAS.

Par ailleurs, l'ensemble des subventions d'investissement s'élève à 441 021,88 € (chapitre 204). Elles comprennent une subvention d'équipements à La Mouche, des fonds de concours à la Métropole de Lyon (FIC et poursuite de la requalification du quartier des Barolles), des subventions versées dans le cadre des constructions de logements aidés, ainsi que le renouvellement d'aides dans le cadre du plan façades du centre ville.

Enfin, une subvention de fonctionnement exceptionnelle d'un montant de 20 000,00 € correspond au soutien de la commune lors d'un potentiel départ à la retraite au sein d'une association.

En réponse au C.G.C.T. et à la jurisprudence, ne doivent pas prendre part au vote les personnes intéressées. Sont ainsi qualifiés les élus membres du Conseil d'administration du Bureau d'une association en leur qualité de conseiller municipal ou à titre personnel, mais également les époux et épouses d'un Président d'association. À ce titre les subventions ont été distinguées par thèmes.

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

APPROUVER l'attribution des subventions détaillées ci-après et selon les conditions énoncées;

AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents relatifs à ces attributions, notamment les conventions à passer avec les bénéficiaires.

DÉLIBÉRATION N° 03.2019.023.1.1

SUBVENTIONS SECTEUR DES AFFAIRES SOCIALES

Subventions de fonctionnement aux organismes privés (art.6574)

Nom de l'organisme	Montant (en euros)	Subvention soumise à justificatif ou convention
ADAPEI	100,00	
AIDE ALIMENTAIRE	6 500,00	
AIDE ALIMENTAIRE - SOUMIS A OBJECTIFS	1 500,00	CONVENTION
CLUB SAINT-GENOIS DE L'AMITIÉ	1 400,00	
CROIX BLANCHE	1 500,00	
CROIX BLANCHE - ACTIVITES MINI-SECOURISTES	600,00	
LES RESTAURANTS DU CŒUR	2 500,00	
SECOURS CATHOLIQUE	2 500,00	
SECOURS POPULAIRE	2 500,00	
SERVICE DE MAINTIEN À DOMICILE	30 000,00	CONVENTION
Total	49 100,00	

Ne prennent pas part au vote en raison de leur qualité de personne « intéressée » (membre du CA ou du bureau d'une association, président(e), conjoint...) :

Madame : Odette BONTOUX

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Philippe MASSON,
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

- **LE CONSEIL ADOPTE CETTE DELIBERATION A LA MAJORITE -**
- **Motion adoptée par 27 voix Pour, Abstention : 5.**

Liste des élus ayant voté POUR

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe GODIGNON, Guillaume COUALLIER, Karine GUERIN, Michel MONNET, Bernadette VIVES-MALATRAIT, Christian ARNOUX, Isabelle PICHERIT, François VURPAS, Yves GAVAULT, Lucienne DAUTREY, Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL, Nicole CARTIGNY, Serge BALTER, Anne-Marie JANAS, Bernard GUEDON, Aurélien CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe LACROIX

Liste des élus s'étant ABSTENUS

Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Thierry MONNET, Gilles PEREYRON, Pascal BARD

DÉLIBÉRATION N° 03.2019.023.1.2

Subventions de fonctionnement aux organismes publics (art.657362)

Nom de l'organisme	Montant (en euros)	Subvention soumise à justificatif ou convention
CCAS	346 977,64	
Total	346 977,64	

Ne prennent pas part au vote en raison de leur qualité de personne « intéressée » (membre du CA ou du bureau d'une association, président(e), conjoint...) :

Mesdames : Odette BONTOUX, Maryse JOBERT-FIORE, Marylène MILLET, Pascale ROTIVEL,
Stéphanie PATAUD, Bernadette PIERONI

Messieurs : Roland CRIMIER, Yves DELAGOUTTE, Thierry MONNET

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Philippe MASSON,
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

- **LE CONSEIL ADOPTE CETTE DELIBERATION A LA MAJORITE -
Motion adoptée par 19 voix Pour et Abstention : 4.**

Liste des élus ayant voté POUR

Mohamed GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian DARNE, Agnès JAGET, Christophe GODIGNON,
Guillaume COUALLIER, Karine GUERIN, Michel MONNET, Bernadette VIVES-MALATRAIT, Christian ARNOUX,
Isabelle PICHERIT, François VURPAS, Yves GAVault, Lucienne DAUTREY, Philippe MASSON, Serge BALTER,
Anne-Marie JANAS, Bernard GUEDON, Aurélien CALLIGARO, Jean-Philippe LACROIX

Liste des élus s'étant ABSTENUS

Yves CRUBELLIER, Thierry MONNET, Gilles PEREYRON, Pascal BARD

DÉLIBÉRATION N° 03.2019.2

SUBVENTIONS SECTEUR EMPLOI - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Subventions de fonctionnement aux organismes privés (art.6574)

Nom de l'organisme	Montant (en euros)	Subvention soumise à justificatif ou convention
COMMERÇANTS NON SÉDENTAIRES	6 500,00	
MISSION LOCALE DU SUD OUEST LYONNAIS	32 500,00	CONVENTION
MISSION LOCALE DU SUD OUEST LYONNAIS - FLIAJ	1 072,00	CONVENTION
SAINT GENIS EMPLOI	11 000,00	CONVENTION
SUD OUEST EMPLOI - NOUVELLE PERMANENCE EMPLOI	5 000,00	CONVENTION
Total	56 072,00	

Subventions d'investissement aux organismes privés (art.20422)

Nom de l'organisme	Montant (en euros)	Subvention soumise à justificatif ou convention
PLAN FACADES CENTRE VILLE	10 000,00	DÉLIBÉRATION 12.2017.085
Total	10 000,00	

Ne prennent pas part au vote en raison de leur qualité de personne « intéressée » (membre du CA ou du bureau d'une association, président(e), conjoint...):

Mesdames : Karine GUERIN, Isabelle PICHERIT
Messieurs : Christophe GODIGNON, Jean-Christian DARNE

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Philippe MASSON,
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

– **LE CONSEIL ADOPTE CETTE DELIBERATION A LA MAJORITE -
Motion adoptée par 24 voix Pour, Abstention : 5.**

Liste des élus ayant voté POUR

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Odette BONTOUX, Guillaume COUALLIER, Michel MONNET, Bernadette VIVES-MALATRAIT, Christian ARNOUX, François VURPAS, Marie-Paule GAY, Yves GAVALT, Lucienne DAUTREY, Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL, Nicole CARTIGNY, Serge BALTER, Bernard GUEDON, Aurélien CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe LACROIX

Liste des élus s'étant ABSTENUS

Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Thierry MONNET, Gilles PEREYRON, Pascal BARD

DÉLIBÉRATION N° 03.2019.3

SUBVENTIONS SECTEUR ENFANCE

Subventions de fonctionnement aux organismes privés (art.6574)

Nom de l'organisme	Montant (en euros)	Subvention soumise à justificatif ou convention
ACCUEIL ENFANCE	33 000,00	CONVENTION
LUDOTHEQUE D'OULLINS	1 928,00	
POM CERISES - MULTI ACCUEIL	122 000,00	CONVENTION
POM CERISES - JARDIN PASSERELLE	35 000,00	CONVENTION
PREMIERS PAS - LES RÉCOLLETS	137 000,00	CONVENTION
PREMIERS PAS - ROULE VIROU	122 000,00	CONVENTION
PREMIERS PAS - MANDAT DE GESTION	26 250,00	CONVENTION
SUCRE D'ORGE	68 000,00	CONVENTION
Total	545 178,00	

Ne prennent pas part au vote en raison de leur qualité de personne « intéressée » (membre du CA ou du bureau d'une association, président(e), conjoint...):

Mesdames : Agnès JAGET, Pascale ROTIVEL, Lucienne DAUTREY, Bernadette VIVES-MALATRAIT

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Philippe MASSON,
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

- **LE CONSEIL ADOPTE CETTE DELIBERATION A LA MAJORITE -
Motion adoptée par 25 voix Pour et Abstention : 5.**

Liste des élus ayant voté POUR

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Christophe GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume COUALLIER, Karine GUERIN, Michel MONNET, Christian ARNOUX, Isabelle PICHERIT, François VURPAS, Marie-Paule GAY, Yves GAVALT, Philippe MASSON, Nicole CARTIGNY, Serge BALTER, Anne-Marie JANAS, Bernard GUEDON, Aurélien CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe LACROIX

Liste des élus s'étant ABSTENUS

Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Thierry MONNET, Gilles PEREYRON, Pascal BARD

DÉLIBÉRATION N° 03.2019.4

SUBVENTIONS SECTEUR COHÉSION SOCIALE / JEUNESSE

Subventions de fonctionnement aux organismes privés (art.6574)

Nom de l'organisme	Montant (en euros)	Subvention soumise à justificatif ou convention
AMICALE LAÏQUE SOUTIEN SCOLAIRE	700,00	
APPRENDRE AUTREMENT EN S'AMUSANT	400,00	
CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DES BAROLLES	184 000,00	CONVENTION
CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DES BAROLLES - ACCUEIL DE LOISIRS	27 000,00	CONVENTION
CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DES BAROLLES - AIDES AUX VACANCES	3 600,00	CONVENTION ET FACTURES
CLESG	69 000,00	CONVENTION
CLESG - AIDES AUX VACANCES	3 600,00	CONVENTION
CLESG - MÉNAGE	12 500,00	CONVENTION ET FACTURES
CLESG - NAVETTE	7 000,00	CONVENTION ET FACTURES
SCOUTS DE FRANCE	2 000,00	
BOURSE MUNICIPALE DES JEUNES	8 000,00	DÉLIBÉRATION SPÉCIFIQUE
CONTRAT ENFANCE JEUNESSE	121 452,00	DÉLIBÉRATION SPÉCIFIQUE
CONTRAT ÉDUCATIF LOCAL	2 000,00	DÉLIBÉRATION SPÉCIFIQUE
CONTRAT DE VILLE	38 981,00	DÉLIBÉRATION SPÉCIFIQUE
VILLE VIE VACANCES	2 500,00	DÉLIBÉRATION SPÉCIFIQUE
Total	482 733,00	

Ne prennent pas part au vote en raison de leur qualité de personne « intéressée » (membre du CA ou du bureau d'une association, président(e), conjoint...):

Madame : Maryse JOBERT-FIORE, Bernadette VIVES MALATRAIT
Messieurs : Guillaume COUALLIER, Mohamed GUOUGUENI,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Philippe MASSON,
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL ADOPTE CETTE DELIBERATION A LA MAJORITE -
Motion adoptée par 25 voix Pour, Abstention : 5.**

Liste des élus ayant voté POUR

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian DARNE, Yves DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe GODIGNON, Odette BONTOUX, Karine GUERIN, Michel MONNET, Christian ARNOUX, Isabelle PICHERIT, François VURPAS, Marie-Paule GAY, Yves GAVault, Lucienne DAUTREY, Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL, Nicole CARTIGNY, Serge BALTER, Anne-Marie JANAS, Bernard GUEDON, Aurélien CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe LACROIX

Liste des élus s'étant ABSTENUS

Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Thierry MONNET, Gilles PEREYRON, Pascal BARD

DÉLIBÉRATION N° 03.2019.023.5**SUBVENTIONS SECTEUR SPORTS*****Subventions de fonctionnement aux organismes privés (art.6574)***

Nom de l'organisme	Montant (en euros)	Subvention soumise à justificatif ou convention
AMICALE LAÏQUE HAND	67 000,00	CONVENTION
AMICALE LAÏQUE HAND - FORMATION	850,00	FACTURES
AMICALE LAÏQUE JUDO	10 000,00	
AMICALE LAÏQUE JUDO - ACCOMPAGNEMENT HAUT NIVEAU	500,00	JUSTIFICATIFS
BALE	16800	
BALE - FORMATION	700,00	FACTURES
CISGO VOLLEY	2 400,00	
CISGO VOLLEY - FORMATION	860,00	FACTURES
ENTENTE CYCLISTE	700,00	
EOL ESCRIME	1 200,00	
LES FOULÉES DE BEAUREGARD	1 400,00	CONVENTION
MOUSTE'CLIP	1 700,00	
MOUSTE'CLIP - FORMATION	600,00	FACTURES
MOUSTE'CLIP - LOCATION NACELLE	600,00	FACTURES
OSGL FOOT	31 500,00	CONVENTION
OSGL FOOT - DEVELOPPEMENT EQUIPES FEMININES	1 500,00	JUSTIFICATIFS
OSGL FOOT - FORMATION	1 500,00	FACTURES
OSGL RUGBY	25 500,00	CONVENTION
OSGL RUGBY - FORMATION	500,00	FACTURES
SAINT GENIS LAVAL BOXE	5 300,00	
SAINT GENIS LAVAL BOXE - FORMATION	700,00	FACTURES
SGOFF BASKET	12 800,00	
SGOFF BASKET - FORMATION	600,00	FACTURES
TENNIS CLUB SGL	1 000,00	
TENNIS DE TABLE	5 000,00	
TENNIS DE TABLE - FORMATION	200,00	FACTURES
Total	191 410,00	

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Philippe MASSON,
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

– **LE CONSEIL ADOPTE CETTE DELIBERATION A LA MAJORITE -
Motion adoptée par 29 voix Pour et Abstention : 5.**

Liste des élus ayant voté POUR

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume COUALLIER, Karine GUERIN, Michel MONNET, Bernadette VIVES-MALATRAIT, Christian ARNOUX, Isabelle PICHERIT, François VURPAS, Marie-Paule GAY, Yves GAVAULT, Lucienne DAUTREY, Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL, Nicole CARTIGNY, Serge BALTER, Anne-Marie JANAS, Bernard GUEDON, Aurélien CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe LACROIX

Liste des élus s'étant ABSTENUS

Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Thierry MONNET, Gilles PEREYRON, Pascal BARD

DÉLIBÉRATION N° 03.2019.023.6

SUBVENTIONS SECTEUR ENSEIGNEMENT

Subventions de fonctionnement aux organismes privés (art.6574)

Nom de l'organisme	Montant (en euros)	Subvention soumise à justificatif ou convention
CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DES BAROLLES - ATELIERS MULTIMEDIA	9 000,00	CONVENTION
DDEN	100,00	
ÉLÉMENTAIRE FRANTZ - CRÉDITS LIBRES	2 720,00	
ÉLÉMENTAIRE FRANTZ - PROJETS ANNUELS	7 000,00	DESCRIPTIF PROJET
ÉLÉMENTAIRE FRANTZ - PROJETS PLURIANNUELS	1 100,00	DESCRIPTIF PROJET
ÉLÉMENTAIRE FRANTZ - RASED	1 500,00	
ÉLÉMENTAIRE GUILLOUX - CRÉDITS LIBRES	3 220,00	
ÉLÉMENTAIRE GUILLOUX - PROJETS ANNUELS	7 000,00	DESCRIPTIF PROJET
ÉLÉMENTAIRE GUILLOUX - PROJETS PLURIANNUELS	1 300,00	DESCRIPTIF PROJET
ÉLÉMENTAIRE MOUTON - CRÉDITS LIBRES	4 680,00	
ÉLÉMENTAIRE MOUTON - PROJETS ANNUELS	7 000,00	DESCRIPTIF PROJET
ÉLÉMENTAIRE MOUTON - PROJETS PLURIANNUELS	1 800,00	DESCRIPTIF PROJET
MATERNELLE BERGIER - CRÉDITS LIBRES	2 175,50	
MATERNELLE BERGIER - PROJETS ANNUELS	700,00	DESCRIPTIF PROJET
MATERNELLE BERGIER - PROJETS PLURIANNUELS	800,00	DESCRIPTIF PROJET
MATERNELLE FRANTZ - CRÉDITS LIBRES	1 425,00	
MATERNELLE FRANTZ - PROJETS ANNUELS	700,00	DESCRIPTIF PROJET
MATERNELLE FRANTZ - PROJETS PLURIANNUELS	600,00	DESCRIPTIF PROJET
MATERNELLE GUILLOUX - CRÉDITS LIBRES	1 862,00	
MATERNELLE GUILLOUX - PROJETS ANNUELS	700,00	DESCRIPTIF PROJET
MATERNELLE GUILLOUX - PROJETS PLURIANNUELS	700,00	DESCRIPTIF PROJET
OGEC	404 645,46	CONVENTION
TEMPS D'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE	78 200,00	DÉLIBÉRATION SPÉCIFIQUE
Total	538 927,96	

Ne prennent pas part au vote en raison de leur qualité de personne « intéressée » (membre du CA ou du bureau d'une association, président(e), conjoint...):

Mesdames : Nicole CARTIGNY, Marie-Paule GAY

Messieurs : Yves DELAGOUTTE, Guillaume COULLIER

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Philippe MASSON,
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

– **LE CONSEIL ADOPTE CETTE DELIBERATION A LA MAJORITE -
Motion adoptée par 25 voix Pour et Abstention : 5.**

Liste des élus ayant voté POUR

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Agnès JAGET, Christophe GODIGNON, Odette BONTOUX, Karine GUERIN, Michel MONNET, Bernadette VIVES-MALATRAIT, Christian ARNOUX, Isabelle PICHERIT, François VURPAS, Yves GAVALT, Lucienne DAUTREY, Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL, Serge BALTER, Anne-Marie JANAS, Bernard GUEDON, Aurélien CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe LACROIX

Liste des élus s'étant ABSTENUS

Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Thierry MONNET, Gilles PEREYRON, Pascal BARD

DÉLIBÉRATION N° 03.2019.023.7

SUBVENTIONS SECTEUR CULTUREL

Subventions de fonctionnement aux organismes privés (art.6574)

Nom de l'organisme	Montant (en euros)	Subvention soumise à justificatif ou convention
ASSOCIATION MUSICALE	90 000,00	CONVENTION
CENTRE MUSICAL ET ARTISTIQUE	152 000,00	CONVENTION
Total	242 000,00	

Subventions exceptionnelles de fonctionnement aux organismes privés (art.6745)

Nom de l'organisme	Montant (en euros)	Subvention soumise à justificatif ou convention
ASSOCIATION MUSICALE - DÉPART A LA RETRAITE	20 000,00	JUSTIFICATIFS
Total	20 000,00	

Subventions d'investissement aux organismes publics (art.2041632)

Nom de l'organisme	Montant (en euros)	Subvention soumise à justificatif ou convention
LA MOUCHE	31 322,88	
Total	31 322,88	

Ne prennent pas part au vote en raison de leur qualité de personne « intéressée » (membre du CA ou du bureau d'une association, président(e), conjoint...):

Mesdames : Fabienne TIRTIAUX, Nicole CARTIGNY,

Messieurs : Mohamed GUOUGUENI, Bernard GUEDON

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Philippe MASSON,
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

- **LE CONSEIL ADOPTE CETTE DELIBERATION A LA MAJORITE -
Motion adoptée par 24 voix Pour et Abstention : 5.**

Liste des élus ayant voté POUR

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Jean-Christian DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume COUALLIER, Karine GUERIN, Michel MONNET, Bernadette VIVES-MALATRAIT, Christian ARNOUX, Isabelle PICHERIT, Marie-Paule GAY, Yves GAVAULT, Lucienne DAUTREY, Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL, Serge BALTER, Anne-Marie JANAS, Aurélien CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe LACROIX

Liste des élus s'étant ABSTENUS

Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Thierry MONNET, Gilles PEREYRON, Pascal BARD

DÉLIBÉRATION N° 03.2013.023.8**SUBVENTIONS SECTEUR DIVERS****Subventions de fonctionnement aux organismes privés (art.6574)**

Nom de l'organisme	Montant (en euros)	Subvention soumise à justificatif ou convention
AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT	3 279,00	DÉLIBÉRATION SPÉCIFIQUE
AMICALE DU PERSONNEL	7 000,00	
ANCIENS COMBATTANTS - ADR-CATM	450,00	
ANCIENS COMBATTANTS - FNACA	150,00	
CLASSE EN 8	385,00	
PROJET NATURE	25 000,00	DÉLIBÉRATION SPÉCIFIQUE
SAGA	152 030,00	CONVENTION
Total	188 294,00	

Subventions d'investissement aux personnes de droit privé (art.20422)

Nom de l'organisme	Montant (en euros)	Subvention soumise à justificatif ou convention
PROGRAMME INTERET GENERAL LOYERS MAITRISES	5 000,00	CONVENTION
Total	5 000,00	

Subventions d'investissement aux organismes publics (art.2041512 et 2041642)

Nom de l'organisme	Montant (en euros)	Subvention soumise à justificatif ou convention
ALLIADE - PROGRAMME LOGEMENTS 126-128 AVENUE CLEMENCEAU	15 000,00	CONVENTION
GRAND LYON HABITAT - PROGRAMME LOGEMENTS 14 RUE DES HALLES	45 000,00	CONVENTION
LYON MÉTROPOLE HABITAT - PROGRAMME LOGEMENTS 10 PLACE JABOULAY	8 699,00	CONVENTION
MÉTROPOLE DE LYON - FIC 2019	78 000,00	CONVENTION
MÉTROPOLE DE LYON - FONDS DE CONCOURS POUR LA REQUALIFICATION QUARTIER DES BAROLLES (TRANCHE 2)	228 000,00	CONVENTION
Total	374 699,00	

Ne prennent pas part au vote en raison de leur qualité de personne « intéressée » (membre du CA ou du bureau d'une association, président(e), conjoint...):

Mesdames : Anne-Marie JANAS

Messieurs : Yves GAVault, Philippe MASSON, Roland CRIMIER, François VURPAS

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Philippe MASSON,
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

- **LE CONSEIL ADOPTE CETTE DELIBERATION A LA MAJORITE -**
- **Motion adoptée par 23 voix Pour, Abstention : 5.**

Liste des élus ayant voté POUR

Marylène MILLET, Mohamed GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume COUALLIER, Karine GUERIN, Michel MONNET, Bernadette VIVES-MALATRAIT, Christian ARNOUX, Isabelle PICHERIT, Marie-Paule GAY, Lucienne DAUTREY, Pascale ROTIVEL, Nicole CARTIGNY, Bernard GUEDON, Aurélien CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe LACROIX

Liste des élus s'étant ABSTENUS

Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Thierry MONNET, Gilles PEREYRON, Pascal BARD

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,

Le Maire,

Roland CRIMIER



En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.